

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BERRIAC

Enquête publique sur la révision du Plan Local d'Urbanisme pour une durée d'un mois à compter du lundi 17 novembre 2025 au mercredi 17 décembre 2025 soit pendant 31 jours

Le Commissaire enquêteur :

Monsieur JAUR Jacques a été désigné par ordonnance en date du 2 octobre 2025 en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Montpellier et Monsieur Patrick TARDIEU en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public:

Le dossier d'enquête publique, accompagné des avis requis par la réglementation et d'autres pièces annexes, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de BERRIAC et seront consultables aux jours et heures habituelles d'ouvertures de la mairie pendant 31 jours consécutifs, du lundi 17 novembre 2025 au mercredi 17 décembre 2025.

Le dossier du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme, accompagné des avis des personnes publiques associées ou consultées et des autres pièces annexes, sera aussi consultable sur le site internet suivant : <https://www.berriac.fr>

Monsieur JAUR Jacques tiendra ses permanences à la Mairie les jours et heures suivants :

- Le lundi 17 novembre 2025 : de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 28 novembre 2025 : de 14h00 à 17h00
- Le mercredi 10 décembre 2025 : de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 17 décembre 2025 : de 14h00 à 17h00

Consultation du dossier :

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur JAUR Jacques – Commissaire enquêteur

Mairie de BERRIAC

2 rue de la Mairie

11 000 BERRIAC

Le public pourra également communiquer par courrier électronique à l'adresse suivante :
secretariat@berriac.fr

A l'issue de l'enquête publique :

Le public pourra consulter ce rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur l'adresse internet suivante : <https://www.berriac.fr> pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

Une copie du rapport sera adressée par le Maire au Préfet du département de l'Aude et à M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.



Fait à BERRIAC, le 24 octobre 2025
Le Maire, Michel SOULES